Foire aux questions du programme d'art C2

Le programme d'art C2 en bref

La Banque CIBC est fière de présenter le programme d'art C2, une compétition d'art nationale canadienne. Chaque année, nous accorderons à deux artistes en début de carrière l'occasion de créer un ensemble d'œuvres et le financement pour le faire. Les œuvres des finalistes seront exposées dans des expositions individuelles à l'intérieur de notre nouveau siège social, la Tour Sud du CIBC Square, au 81 Bay Street, à Toronto, en Ontario.

Le programme d'art C2 appuie les artistes canadiens émergents qui recherchent un soutien financier et des occasions d'exposer leurs œuvres pour les aider à lancer leur carrière. En soutenant l'autonomie des artistes, nous enrichissons l'environnement culturel, soutenons la diversité du Canada et encourageons de nouvelles idées et façons de penser.

Un comité de sélection, composé de membres de la Banque CIBC et de la communauté artistique, sélectionnera deux finalistes en fonction de la qualité de leur candidature.

Nous remettrons 25 000 $ à chacun des deux finalistes au cours des phases 1 et 2 (six mois). Chaque gagnant créera une œuvre et la présentera dans une exposition individuelle dans l'une des galeries du complexe CIBC Square. L'équipe des arts de la Banque CIBC collaborera avec chaque artiste tout au long de ce processus et financera tout le matériel d'exposition, y compris les cadres, les plinthes, l'expédition et l'installation.

Les finalistes seront également invités à un voyage tous frais payés à Toronto pour assister à une réception inaugurale de l'exposition au complexe CIBC Square.

Les expositions resteront au complexe CIBC Square pendant trois mois, dans un espace ouvert aux clients, aux visiteurs et aux employés. Les œuvres d'art seront retournées aux finalistes à la fin de la période d'exposition.

Admissibilité au programme

Vous devez répondre aux critères suivants pour être admissible au programme :

- Être un résident autorisé du Canada et avoir atteint l'âge de la majorité établi dans votre province ou territoire de résidence au moment de la demande
- Être physiquement présent au Canada pendant la phase de création des œuvres d'art du programme
- Avoir entre deux et dix ans d'expérience en tant qu'artiste professionnel et des antécédents récents et conséquents en matière d'exposition ou un corpus d'œuvres
- Être en mesure de consacrer son temps et ses ressources au programme pendant la période de création et d'exposition de six mois
- Avoir la capacité et la volonté de communiquer virtuellement et en personne pendant toute la durée du programme

Les artistes de partout au Canada peuvent faire une demande

Les personnes qui sont inscrites à un programme d'études postsecondaires ou qui pourraient encore l'être pendant la période du programme ne sont pas admissibles.

Les dirigeants, administrateurs, employés, mandataires et représentants de la Banque CIBC, ou tout juge du concours, ainsi que chacune de leurs sociétés mères, affiliées, filiales, et agences de publicité et de promotion respectives et les membres de la famille immédiate (définis comme des parents, des frères et sœurs, des enfants et des conjoints, quel que soit l'endroit où ils vivent) ou des ménages (qu'ils soient ou non liés) ne sont pas admissibles.

Quels types d'œuvres d'art sont admissibles?

En fonction de la nature des galeries d'exposition du complexe CIBC Square, seuls certains types d'œuvres d'art peuvent y être exposés. Comme les galeries d'exposition servent aussi comme de couloirs, les limites de l'espace ont une incidence sur les œuvres d'art pouvant être exposées. Les œuvres d'art doivent satisfaire aux exigences relatives aux œuvres en 2 dimensions et en 3 dimensions.

Œuvres d'art admissibles :

- Les œuvres en 2 dimensions comprennent les dessins, les tirages, la photographie, les peintures, les œuvres multimédias.
- Les œuvres en 3 dimensions comprennent la pierre, les métaux, le verre, les plastiques, les textiles, le bois, la céramique, les matériaux naturels, le perlage.
- Les œuvres d'art doivent pouvoir être fixées au mur ou exposées sur un socle ou une plateforme.
- Les œuvres d'art numériques (œuvres sur écran), les œuvres d'art projetées et les jetons non fongibles ne sont pas admissibles pour le moment.

Comment les finalistes sont-ils choisis?

Le jury, qui comprend des membres de la communauté artistique et de la Banque CIBC, choisira deux finalistes. Le processus d'évaluation comporte deux parties :

Premier tour

Le jury examinera les candidatures reçues pendant la période du concours. Le comité évaluera les demandes en fonction des critères suivants :

- **Admissibilité** : Si le candidat a satisfait à toutes les exigences techniques de participation et à tous les critères d'admissibilité et si les échantillons qu'il a soumis correspondent aux types d'œuvres d'art admissibles du programme.
- **Technique** : Les aspects techniques des œuvres d'art, y compris la méthode d'exécution et de manipulation des matériaux pour obtenir le résultat désiré.
- **Esthétique** : L'apparence visuelle des œuvres, les choix stylistiques et la façon dont la forme physique se rapporte aux concepts qui la sous-tendent.
- **Concept** : Les idées, réflexions et préoccupations sur lesquelles reposent les œuvres, la façon dont ces idées sont interprétées au moyen de la technique et de l'esthétique et la manière dont elles interagissent avec l'ensemble de la société, de la culture, des enjeux, etc.
- **Innovation** : La façon dont les œuvres présentent une perspective ou une technique intéressante ou différente.

Deuxième tour

Le jury composera une série de questions auxquelles chacun des 10 finalistes sélectionnés durant la première ronde devra répondre dans une vidéo. Il évaluera les soumissions en utilisant les critères établis. Les deux artistes qui recevront le plus de points seront choisis à titre de gagnants.

Les gagnants seront contactés peu de temps après la fin du processus de délibération.

Nous communiquerons avec les gagnants peu après le processus d'évaluation.

Quelles sont les dates importantes et les échéances du programme?

La période du concours

La « période du concours » désigne le moment où s'ouvre et se termine l'appel de candidatures, le processus d'évaluation et la sélection des deux finalistes.

- **Début de la période de soumission : le 16 décembre 2024 à 0 h 1 s, HNE**
- **Fin de la période de soumission : le 15 janvier 2025 à 23 h 59 HNE**

Le processus de sélection se déroulera de janvier à mars, et nous communiquerons avec les deux gagnants au plus tard le **2 mai 2024.**

La période du programme

La « période du programme » désigne la période durant laquelle les artistes créent l'ensemble d'œuvres et conçoivent leur exposition, la réception inaugurale de l'exposition durant le voyage tous frais payés à Toronto et la durée de l'exposition.

Période de création de l'œuvre d'art : du 28 mai au 30 septembre 2025

Pendant cette période, les deux artistes créeront une série d'œuvres qui seront affichées dans les espaces de galerie.

Date limite pour l'exécution des œuvres d'art : 30 septembre 2025

Au cours du mois de septembre, la Banque CIBC financera les œuvres, qui seront expédiées à Toronto et préparées en vue d'une exposition, y compris les cadres, le matériel informatique, les plinthes et tout autre matériel d'exposition. Les artistes collaboreront avec la Banque CIBC à la présentation de l'exposition.

Les réceptions inaugurales de l'exposition auront lieu à la Tour Sud du CIBC Square au mois d'octobre. Les détails seront finalisés à l'approche de la date.

La Banque CIBC communiquera régulièrement avec l'artiste durant la période de création et de commissariat, et le prix de 25 000 $ sera distribué par tranches toutes les deux semaines.

Les œuvres des gagnants seront exposées d'octobre 2025 jusqu'à janvier 2026, après quoi la Banque CIBC prendra des dispositions avec les artistes pour leur retourner leurs œuvres.

Comment puis-je faire une demande?

Préparez les documents requis et remplissez le formulaire de participation au programme (PDF, 59 ko).

Envoyez votre candidature par courriel, en y joignant tous les documents, avant 23 h 59 le 15 janvier 2025. Utilisez la ligne d'objet « [Nom complet de l'artiste] – Demande de participation au programme d'art C^2 » et envoyez le tout à Mailbox.C2art@cibc.com.

Limite d'une candidature par personne et par adresse courriel. Il n'y a aucun achat ni paiement requis pour participer au concours.

Les documents suivants sont requis pour que la soumission soit considérée comme admissible :

- **Formulaire de participation**
- **Réflexion de l'artiste :** 250 mots maximum, taille de police de 12 points, format PDF
- **Proposition pour l'exposition :** 250 mots maximum, taille de police de 12 points, format PDF
    - Donnez un aperçu de vos premières réflexions, des thèmes unificateurs et des techniques artistiques que vous prévoyez utilisées pour votre exposition
    - La réflexion de l'artiste et la proposition pour l'exposition ne doivent pas dépasser 250 mots chacune
- **CV de l'artiste :** Format PDF

- Cinq (5) échantillons d'images ou de vidéos d'œuvres antérieures
  - Les images doivent être au format JPEG
  - Chaque image ne peut excéder 3 Mo
  - Les vidéos doivent être au format MP4, MOV, WMV ou AVI
  - Les vidéos ne peuvent excéder 3 Mo; autrement les candidats peuvent inclure un lien Vimeo dans le corps du courriel
  - Les fichiers image et vidéo doivent respecter la convention d'appellation : Nom de famille de l'artiste_Titre_Technique artistique
  - La taille totale du courriel, y compris toutes les pièces jointes, ne peut pas excéder 25 Mo

Les échantillons d'images et de vidéos d'œuvres antérieures seront utilisés à des fins d'évaluation seulement. Les échantillons doivent donner un aperçu de votre pratique, de vos concepts et de votre style artistiques, et représenter les œuvres que vous prévoyez de créer pour le programme ou s'y rapporter.

Limite d'une candidature par personne et par adresse courriel. Il n'y a aucun achat ni paiement requis pour participer au concours.

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.